

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 21 mars 2023 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 27  
**Monsieur Thierry GALIN, Président  
d'une association subventionnée,  
ne prend pas part au vote**

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cecilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-03-11  
BUDGET PRIMITIF 2023**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2023,

Vu les résultats du compte administratif 2022,

## I) Dépenses réelles de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 18.705,96 K€, soit en hausse de 8% par rapport à 2022.

En euros

Chapitre	Article	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution 2023/2022
011	Charges à caractère général	4 618 112,00	5 193 357,37	12,5%
012	Charges de personnel	10 051 000,00	10 470 000,00	4,2%
65	Autres charges de gestion courante	2 257 485,00	2 317 204,00	2,6%
66	Charges financières	279 000,00	330 000,00	18,3%
67	Charges exceptionnelles	53 350,00	347 346,92	551,1%
68	Provisions	10 189,00	18 050,00	77,2%
022	Dépenses imprévues	50 000,00	30 000,00	-40,0%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>17 319 136,00</b>	<b>18 705 958,29</b>	<b>8,0%</b>

Le chapitre 011 est en hausse de 12,5 % par rapport à 2022. Ce qui s'explique par l'augmentation des crédits liés aux dépenses d'énergie.

Cette hausse a notamment été absorbée par une baisse des propositions budgétaires 2023 lors des réunions d'arbitrage.

La Commune a sollicité l'« amortisseur électricité » mais les montants qui pourraient être versés n'étant pas connus, ils ne sont pas pris en compte dans les prévisions budgétaires.

La hausse du prix des denrées alimentaires impacte également ce chapitre.

Le chapitre 012 connaît une hausse de 4,2 % (+419 K€). La hausse du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 représente une hausse de la masse salariale de 260 K€. D'autres mesures salariales (refonte des grilles, hausse du SMIC) expliquent aussi l'augmentation de ce budget, de même que, comme c'est le cas chaque année, le glissement vieillesse technicité (GVT).

La création du poste de Conseiller numérique pour la Maison de ressources a également été prise en compte, ce poste étant subventionné par l'État à hauteur de 50.000 euros sur 2 ans

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) concernent principalement les subventions versées aux associations. Même si une baisse de 10 % a été décidée pour l'ensemble des subventions allouées en 2023, la hausse de la subvention du CCAS (+140 K€) minimise les effets de cette baisse.

De même que l'imputation des dépenses liées aux applications informatiques qui doivent maintenant être imputées en fonctionnement pour être éligibles au FCTVA (+55 K€).

Les charges financières (chapitre 66) représentant le remboursement des intérêts de la dette sont prévues en hausse suite à l'évolution des taux.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) inclut une provision pour indemniser les titulaires de marchés publics suite à l'augmentation du prix des matières premières (25,3 K€) et les crédits nécessaires au reversement des résultats 2022 du budget annexe « Eau potable » à la CCPV (310,6 K€).

Les provisions (chapitre 68) correspondent à des provisions pour risques contentieux et pour créances irrécouvrables.

## II) Recettes réelles de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18.764,4 K€ (soit + 4,9 %).

En euros

Chapitre	Article	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Evolution 2023/2022
013	Atténuations de charges	71 870,00	77 750,00	8,2%
70	Produits des services et du domaine	1 046 909,00	1 182 110,00	13,0%
73	Impôts et taxes	12 857 439,00	13 550 909,00	5,4%
74	Dotations et participations	3 413 078,27	3 765 025,00	10,3%
75	Autres recettes de gestion courante	262 074,00	178 295,00	-32,0%
77	Produits exceptionnels	10 300,00	10 300,00	0,0%
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>17 661 670,27</b>	<b>18 764 389,00</b>	<b>6,2%</b>

Les atténuations de charges (remboursements liés aux dépenses de personnel) sont prévues en hausse de 8,2 % mais ce montant n'est qu'une estimation, le montant de ces recettes étant difficilement prévisibles.

Les produits des services (chapitre 70) sont également prévus en hausse notamment, les redevances liées à la cantine, au périscolaire et aux études surveillées (420 K€).

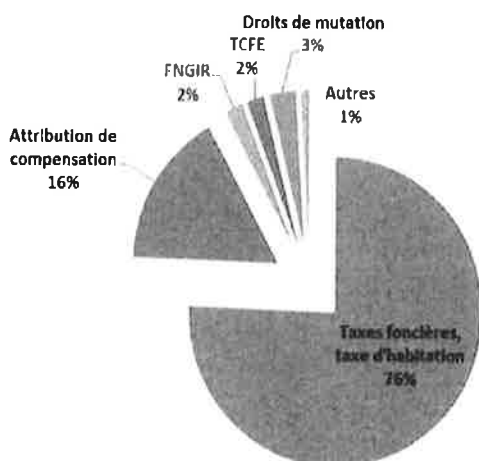
En outre, le reversement, par la CCPV, de la subvention SMTCO (Syndicat Mixte des Transports collectifs de l'Oise), dont le montant avoisine les 250 K€ est maintenant imputée au chapitre 70 (précédemment au chapitre 74).

Les impôts et taxes sont la principale ressource de la collectivité. Ils se décomposent comme suit au budget 2023 :

En euros

<i>Taxes foncières, taxe d'habitation</i>	<i>10 245 000</i>
Attribution de compensation	2 223 924
Fonds national de garantie des ressources (FNGIR)	283 545
<i>Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)</i>	<i>265 000</i>
<i>Taxe / droits de mutation</i>	<i>400 000</i>
Autres	133 440
<b>Total</b>	<b>13 550 909</b>

Les montants en italique sont des montants estimés.



Les dotations et participations (chapitre 74) incluent les dotations de l'Etat (2.476 K€) et les allocations de compensation versées également par l'Etat suite à exonération fiscale et réduction de base (1.065 K€).

Ces montants sont pour la plupart estimés dans l'attente de leur notification.

Les loyers et charges des locaux communaux (chapitre 75) se montent à 178,3 K€. La baisse par rapport à 2022 s'explique par les régularisations de loyers qui ont eu lieu l'an passé.

### III) Autofinancement

Le virement à la section d'investissement et les amortissements s'élèvent à 3 884 K€.

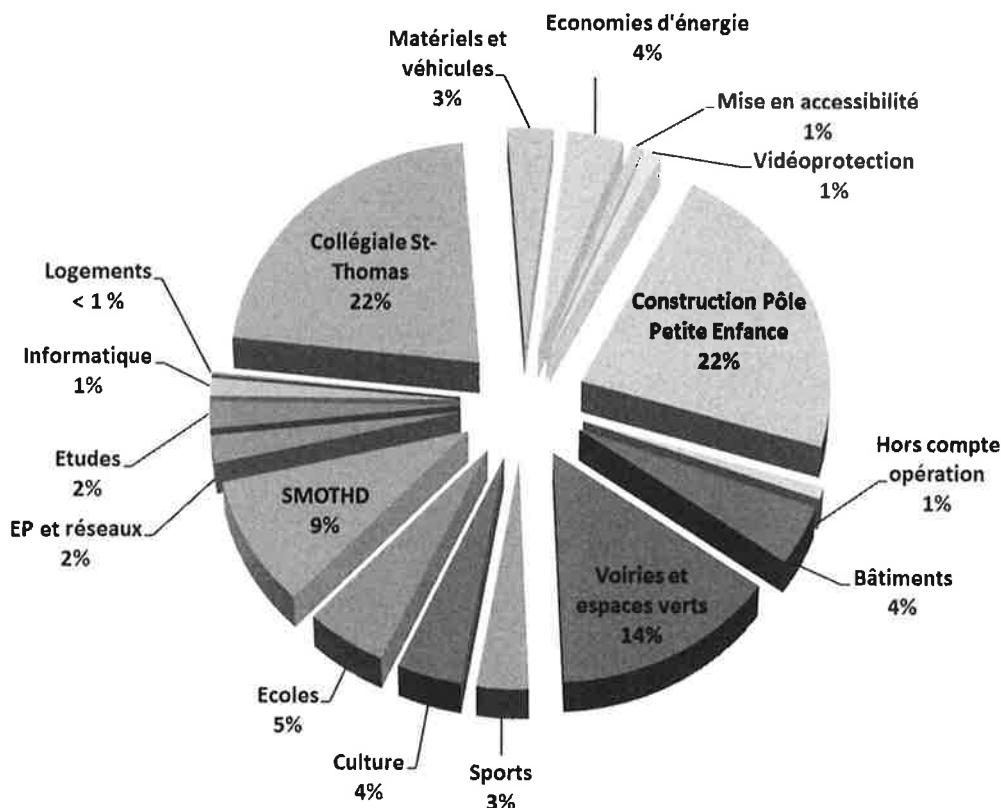
### IV) Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement représentent 8.439 K€ (hors restes à réaliser).

En euros

Chapitre	Article	Budget primitif 2022 + RAR	Budget primitif 2023	Budget primitif 2023 + RAR	Evolution 2023/2022
	Opérations d'équipement	6 202 352,59	6 363 103,00	7 564 298,73	22,0%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	263 536,10	263 536,10	
16	Remboursement capital de la dette	1 690 000,00	1 768 006,27	1 768 006,27	4,6%
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,0%
26	Titres de participation	2,00	0,00	0,00	-100,0%
45	Opérations pour compte de tiers	76 341,69	40 000,00	44 680,00	-41,5%
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 973 696,28</b>	<b>8 439 645,37</b>	<b>9 645 521,10</b>	<b>21,0%</b>

Les crédits liés aux opérations d'investissement se décomposent comme suit :



En dehors des travaux sur la Collégiale Saint-Thomas et de la construction du Pôle Petit Enfance, ils seront essentiellement consacrés aux opérations suivantes :

- Accélération du programme d'investissement en économie d'énergie (leds en éclairage public, remplacement de menuiseries, travaux d'isolation)
- Programme de voirie 2023, dont accompagnement de la fin des travaux de réfection de la chaussée entrepris par le Conseil départemental de l'Oise avenue de Senlis,
- Fin du transfert des collections du Musée dans les réserves au sous-sol de la passerelle,
- Remplacement de toiture fibrociment au CTM (2ème tranche)
- Etudes de conception pour des futurs vestiaires BMX/athlétisme,
- Restauration de vitraux de l'église St Denis,
- Réfection des sols de l'école élémentaire Cocteau,
- Restauration de classes à l'élémentaire Vassal,
- Remplacement du petit podium roulant et d'un petit tracteur,

#### V) Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5.791,7 K€ (hors restes à réaliser).

En euros

Chapitre	Article	Budget primitif 2022 +RAR	Budget primitif 2023	Budget primitif 2023 + RAR	Evolution 2023/2022
13	Subventions d'équipement	741 043,18	1 503 328,64	2 157 634,09	321,3%
16	Emprunt	1 900 000,00	2 300 000,00	3 100 000,00	63,2%
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,0%
10	Dotations	1 604 105,34	1 943 396,67	1 943 396,67	21,2%
024	Produits de cession	310 000,00			
45	Opérations pour compte de tiers	82 817,06	40 000,00	44 680,00	-35,2%
<b>Total recettes réelles d'Investissement</b>		<b>4 642 965,58</b>	<b>5 791 725,31</b>	<b>7 250 710,76</b>	<b>64,8%</b>

L'emprunt d'équilibre s'élève à 2,3 M€.

Les subventions d'investissement inscrites au budget (1.503,3 K€) sont des subventions dont les montants ont déjà été notifiés, notamment : la CAF pour le Pôle Petit Enfance (703 K€ pour 2023), la DRAC pour Saint-Thomas (600 K€).

Le FCTVA et la taxe d'aménagement ont été évalués à 625 K€.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal tel que détaillé ci-dessous :

#### FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2022		Budget primitif 2023
011	Charges à caractère général	4 618 112,00		5 193 357,37
012	Charges de personnel	10 051 000,00		10 470 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 257 485,00		2 317 204,00
66	Charges financières	279 000,00		330 000,00
67	Charges exceptionnelles	53 350,00		345 946,92
68	Provisions	10 189,00		19 450,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 078 910,00		2 898 022,63
042	Opérations d'ordre entre section	881 395,82		986 039,00
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>20 279 441,82</b>		<b>22 590 019,92</b>

Chapitre	Article	Budget primitif 2022		Budget primitif 2023
013	Atténuation de charges	71 870		77 750,00
70	Produits des services et du domaine	1 046 909		1 182 110,00
73	Impôts et taxes	12 857 439		13 550 909,00
74	Dotations et participations	3 413 078		3 765 025,00
75	Autres recettes de gestion courante	262 074		178 295,00
77	Produits exceptionnels	10 300		10 300,00
042	Opérations d'ordre entre section	250 121,00		181 281,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 367 650,55		3 644 349,92
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>20 279 441,82</b>		<b>22 590 019,92</b>

#### INVESTISSEMENT

RAR = Restes à réaliser

Chapitre	Article	Budget primitif 2022 + RAR	Budget primitif 2023	Budget primitif 2023 + RAR
	Opérations d'équipement	6 202 352,59	6 363 103,00	7 564 298,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	263 536,10	263 536,10
16	Remboursement capital de la dette	1 690 000,00	1 768 006,27	1 768 006,27
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
26	Titres de participation	2,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	76 341,69	40 000,00	44 680,00
040	Opérations d'ordre entre section	250 121,00	181 281,00	181 281,00
041	Opérations patrimoniales	420 000,00	388 290,00	388 290,00
001	Résultat d'investissement reporté		1 571 506,39	1 571 506,39
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 643 817,28</b>	<b>10 580 722,76</b>	<b>11 786 598,49</b>

Chapitre	Article	Budget primitif 2022 + RAR	Budget primitif 2023	Budget primitif 2023 + RAR
13	Subventions d'équipement	741 043,18	1 503 328,64	2 157 634,09
16	Emprunt	1 900 000,00	2 300 000,00	3 100 000,00
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations	1 604 105,34	1 943 396,67	1 943 396,67
45	Opérations pour compte de tiers	82 817,06	40 000,00	44 680,00
023	Virement à la section d'investissement	2 078 910,00	2 898 022,63	2 898 022,63
024	Cessions d'immobilisation	310 000,00		
040	Opérations d'ordre entre section	881 395,82	986 039,00	986 039,00
041	Opérations patrimoniales	420 000,00	388 290,00	388 290,00
001	Résultat d'investissement reporté	620 545,88	263 536,10	263 536,10
<b>Total Recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 643 817,28</b>	<b>10 327 613,04</b>	<b>11 786 598,49</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

**3 voix contre :** Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

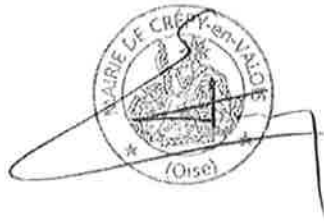
**1 abstention :**  
Pascal FAYOLLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : **23 MARS 2023**

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.